

# La Déclaration de Berne : (suite de la page 1)

Autor(en): **Laporte, Jacqueline**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **57 (1969)**

Heft 98

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-272340>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## La Déclaration de Berne

(Suite de la page 1)

Conférence mondiale «Eglise et Société» du Conseil œcuménique des Eglises (1966) et l'encyclique «Populorum progressio» (1967), et conformément à la proposition faite en 1964 à l'assemblée de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse, il faudra réaliser cette reconversion progressivement, sur le plan international et de manière contrôlée; mais il faudra la réaliser; car on ne pourra pas à la longue, on l'a dit, financer tout à la fois sur la terre la vie et la mort.

### UN SIGNE CONCRET

C'est pourquoi les signataires de cette Déclaration ont décidé que pendant trois ans à dater de leur signature ils consacreront 3% de leur revenu, chaque mois à une ou plusieurs œuvres (laïques ou ecclésiastiques) d'aide au tiers-monde. Ils savent que les contributions individuelles ne sont pas suffisantes et que des solutions doivent être trouvées à l'échelon national, régional et mondial. Ils veulent simplement marquer par cet engagement leur volonté d'agir simultanément sur tous les plans.

### LES CHRÉTIENS ET LES INCROYANTS SONT SOLIDAIRES

Si les peuples riches sont aujourd'hui, pour la plupart, des peuples fondés sur une civilisation judéo-chrétienne, c'est en partie à cette libération spirituelle qu'ils doivent leur développement et leur évolution sociale et en partie aussi aux conditions souvent misérables dans lesquelles d'autres peuples ont travaillé pour eux. Les chrétiens, aujourd'hui, ne peuvent profiter seuls de leur richesse sans trahir l'Evangile; ils savent qu'ils doivent mettre une limite à leur prospérité pour permettre à tous les hommes (et à eux-mêmes aussi) de réaliser leur vocation humaine. Et de nombreux incroyants qui ont, plus que les chrétiens parfois, lutté pour la justice sociale, cherchent aussi dans ce combat un sens à donner à leur vie.

### LE COURAGE NÉCESSAIRE DES AUTORITÉS

Les soussignés adressent aujourd'hui ce manifeste au Conseil fédéral, appuyé par 1080 personnes de toutes les régions de la Suisse qui se sont engagées à verser 3% de leur revenu à des œuvres... d'aide au tiers-monde, et cela pendant trois ans à dater de leur signature. Ils le prient d'interpréter cet engagement personnel comme un appel très pressant qu'ils lui adressent. Ils lui rappellent respectueusement les positions très affirmées qui ont été les siennes à maintes reprises dans ce domaine. Ils lui demandent de mettre tout en œuvre pour aider la Suisse à sortir du scepticisme et de l'indécision quant à l'aide au tiers-monde; et, dans le même esprit, de faire tout ce qui est en son pouvoir (comme ils s'y efforcent eux-mêmes) pour mettre fin, dans notre pays aux déséquilibres les plus criants. Car en Suisse non plus tous n'ont pas une part égale, et de loin, à la prospérité nationale.

C'est au début de cette année 1969 que la «Déclaration de Berne» a été présentée au Conseil fédéral, appuyée, on l'a compris, des signataires des personnes qui versent déjà le 3% de leur revenu mensuel à des œuvres d'aide au tiers-monde, et soutenue par un comité suisse présidé par le professeur Max Geiger, de Tenniken (Bâle). Soulignons également que désormais, des personnalités catholiques du pays font partie de ce comité. (On trouvera en fin d'article la liste des membres romands.)

Depuis les quelques mois qu'il est dans le domaine public, le document a suscité maintes réactions, d'où la contradiction n'est pas absente bien sûr; plusieurs points peuvent être controversés et le sont, mais de cela, les promoteurs de la Déclaration en ont été conscients dès le premier jour: on ne peut s'attendre par exemple à ce que l'opposition lutte contre la misère — course aux armements «passe» facilement; on connaît d'autre part toutes les difficultés inhérentes à une aide efficace au tiers-monde. Mais ce qui importe aujourd'hui, ce n'est plus une querelle de mots et il est urgent que chacun se demande avec sérieux et honnêteté quelle réponse il donnera personnellement à la question qui lui est posée, car elle l'est: l'ignorer ne peut faire qu'elle ne le soit, et s'abstenir de répondre est encore une forme de réponse: la plus mauvaise.

Il n'est pas inutile non plus de faire remarquer l'engagement concret qu'ont déjà pris 2500 personnes environ à ce jour (contre 1080 au début, rappelons-le). On a, cette fois, dépassé l'ère des discours et des bonnes intentions et 2500 personnes ont ouvert leur porte-monnaie, librement, par choix si l'on veut, ou mieux, contraintes par une conviction intérieure absolue; elles pensent que la parole n'a de sens que dans le geste, si imparfait soit-il.

Actuellement, l'objectif du comité de soutien de la «Déclaration de Berne» est d'obtenir de très nombreux engagements, «afin de manifester la volonté du peuple suisse de sortir résolument d'une certaine indifférence à l'égard des souffrances du monde extérieur et d'un certain égoïsme national sur le plan de nos relations économiques et politiques. Une plus grande solidarité n'est pas du tout contradictoire avec nos intérêts bien compris. (C'est nous qui soulignons.)

Outre l'engagement, c'est vraiment une collaboration personnelle et active qui est requise des signataires. Ceux-ci sont libres d'affecter le pourcentage de leurs revenus qu'ils indiquent à n'importe quelles œuvres

spécialisées dans la collaboration avec le tiers-monde. Enfin, si l'exemple des 1080 premiers signataires (3% du salaire) sert d'indication, il est précisé que le pourcentage est librement choisi lui aussi, et le taux demeure confidentiel.

Nous invitons d'une façon pressante toutes nos lectrices à demander d'abord un exemplaire de la «Déclaration de Berne» pour elles-mêmes, mais davantage, d'en commander pour chaque personne des groupements dont elles font partie, et de la diffuser largement (et intelligemment!). Chaque exemplaire comporte, outre la Déclaration elle-même, un bref aperçu de la situation des pays du tiers-monde, un commentaire, une liste d'organisations travaillant pour le tiers-monde, et naturellement le bulletin d'engagement.

On se les procure à: Déclaration de Berne, secrétariat romand, case postale 1003, 1002 Lausanne.

Les promoteurs de ce mouvement restent à la disposition des individus et des groupes pour tous éclaircissements souhaités; ils mettent leur confiance en chacun de nous.

Jacqueline Laporte.

### MEMBRES ROMANDS DU COMITÉ DE SOUTIEN DE LA «DÉCLARATION DE BERNE»

Max Anspach, syndicaliste, Genève;  
André Babel, rédacteur, Genève;  
André Biéler, professeur, Begnins;  
Pierre Bonnard, professeur, Lausanne;  
Pierre Bungener, directeur de l'Institut africain, Genève;  
R. P. Raymond Bréchet, S. J., rédacteur, Genève;  
André Cattin, avocat, Saignelégier;  
Michel de Coulon, ingénieur, Neuchâtel;  
Mme Pierre Darbe, Lausanne;  
Raymond Dutoit, professeur, Lausanne;  
Jean-Jacques Gautier, banquier, Genève;  
Maurice Gay-Balmaz, fonctionnaire, Vernayaz;  
Paul Jubin, secrétaire des Laïcs missionnaires de Suisse romande, Fribourg;  
R. P. Jean de la Croix Kaelin, Lausanne;  
Freddy Klopfenstein, rédacteur, Genève;  
Othon Mabilard, directeur du Grand Séminaire, Sion;  
R. P. Guy Musy, o. p., Lausanne;  
Lucien Nussbaumer, syndic de Fribourg;  
Mme Etienne de Palézieux, Aubonne;  
Henri Parrat, préfet de Delémont;  
Lukas Vischer, Conseil œcuménique des Eglises, Genève;  
Jacques Vittori, secrétaire syndical, Genève;  
Pierre Viittoz, pasteur, Lausanne;  
Gilbert Zbären, secrétaire missionnaire, Glând.

### OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

## AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine Téléphone 25 35 66

GENÈVE

Le vêtement d'enfant pratique et seyant  
Retouches et réparations pour dames  
et enfants

## Allô la ville, ici la campagne

### L'exploitation pluri-familiale

Le plan Mansholt, analysé dans un précédent article, propose diverses mesures permettant d'aboutir aux structures d'une agriculture nouvelle conciliant les impératifs économiques et les aspirations humaines. Si certaines de ces mesures peuvent à juste titre sembler anti-sociales, d'autres, par contre, méritent de retenir l'attention. Nous pensons plus particulièrement à la concentration des petites exploitations à caractère familial préconisée par le ministre hollandais. Des expériences faites tant en Suisse qu'à l'étranger sous diverses dénominations — en France: agriculture de groupes, en Suisse: communautés d'associations intégrales — prouvent que les exploitations pluri-familiales présentent d'incontestables avantages.

L'industrialisation, l'empiètement constant des zones urbaines sur l'espace agricole et le transfert de main-d'œuvre vers d'autres secteurs économiques ont obligé l'agriculture à suivre un processus continu de restructuration pour ajuster son rythme de production à celui des autres secteurs. Les investissements en machines, les frais d'exploitation et de main-d'œuvre sont aujourd'hui tels qu'en dessous d'une superficie déterminée, il n'est plus possible qu'une exploitation soit rentable.

C'est pourquoi, certains petits domaines ont cherché dans une gestion unique et un travail communautaire à palier ces difficultés en constituant des communautés d'associations intégrales.

### STATUTS JURIDIQUES

La Chambre vaudoise d'agriculture a bien voulu nous renseigner sur la façon dont se constituent généralement ces associations dont une quinzaine déjà existent dans le canton de Vaud. Ces associations groupent deux ou trois exploitations et, s'il n'existe généralement aucun degré de parenté entre les propriétaires, d'autres sont des communautés père-fils.

L'association est constituée habituellement en société simple, selon les articles 530 et suivants du code des obligations.

Chaque associé remet à la société le bétail et le cheptel qu'il possède. Ce cheptel devient alors la propriété de l'association qui reconnaît les apports des membres et verse un intérêt pour ces valeurs.

D'après les besoins de l'entreprise, le parc à machines ainsi constitué pourra être modifié (remplacement de machines faisant double emploi par du matériel plus approprié).

### ASPECT FINANCIER

Les biens-fonds et les bâtiments restent la propriété de chacun et un fermage est versé par l'association. Chaque propriétaire supporte en conséquence les frais d'entretien de ses immeubles, les impôts, assurance-incendie, améliorations foncières, etc.

La direction de l'exploitation et d'administration incombent aux associés qui prennent ensemble toutes les décisions importantes. La correspondance et la comptabilité peuvent

être confiées à l'un des associés ou à une personne spécialisée hors de l'exploitation.

Le produit de toutes les ventes est encaissé par la caisse de l'entreprise qui règle toutes les factures d'exploitation. Un salaire mensuel est versé à chaque associé. Variant entre 500 et 800 francs, il rétribue le travail du chef d'exploitation. Les épouses, ainsi que les autres membres de la famille sont rétribués à part pour leur collaboration occasionnelle.

A la fin de l'année le bénéfice est partagé entre les associés, après paiement des amortissements et, éventuellement, constitution de réserves.

### LES AVANTAGES D'UNE COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL

L'augmentation de la dimension des exploitations permet des progrès technologiques et le maximum de rendement de la main-d'œuvre utilisée selon les connaissances et aptitudes de chaque associé. Chacun se spécialise dans un secteur qui lui est familier — production animale, culture, entretien des machines. L'expérience a prouvé aussi une meilleure rentabilité des machines qui s'amortissent plus rapidement en raison de l'importance de l'exploitation. Autre avantage, et non le moindre, est de pouvoir enfin, grâce à ce travail d'équipe, envisager à tour de rôle des dimanches de congé ou quelques jours de vacances, projets irréalisables pour un chef d'exploitation traditionnel.

La mère de famille, privilégiée dans cette communauté, se retrouve à sa vraie place, libérée de travaux pénibles, consacrant son temps à son foyer et à l'éducation de ses enfants. Occasionnellement seulement, elle collaborera à l'entreprise commune.

Fréquemment, des agriculteurs qui se groupent dans un but essentiellement économique affirment maintenant que le principal avantage qu'ils ont obtenu est une vie familiale plus harmonieuse.

### ET LES INCONVÉNIENTS

Tous ces avantages tant sociaux que financiers ne doivent pas faire oublier les inconvénients de cette situation nouvelle. L'individualisme qui caractérise la classe paysanne, le sacro-saint respect du patrimoine sont autant d'obstacles à surmonter — souvent non sans douleur — pour parvenir à une exploitation pluri-familiale.

Si les chefs d'exploitation ont toujours leur mot à dire, leurs épouses par contre, ne font plus autorité. Une paysanne française me disait à ce sujet: «Lorsque mon mari autrefois disait «nous», il s'agissait de lui et de moi. Maintenant «nous», c'est lui et les autres...».

Regrette-t-elle réellement cette mise à l'écart ou au contraire s'accommodait-elle fort bien d'un destin plus enviable? C'est ce que nous demanderons dans un prochain article à une femme de chez nous, paysanne dans une association intégrale. Yv. Bastardot.

# L'aide médicale Rectification

## La Fédération des médecins suisses

a été récemment mise en cause par une annonce concernant la formation des aides médicales. Par la présentation inexacte des dispositions de la Fédération des médecins suisses, cette annonce donne une fausse image de la situation et les personnes qui s'engageraient dans cette formation sans en connaître les conditions réelles s'exposeraient à des mécomptes. Aussi apparaît-il nécessaire de donner les précisions suivantes:

1. La Fédération des médecins suisses a prévu une formation d'aides médicales de deux ans et demi, soit un an et demi de cours théoriques et pratiques dans une école et un an de stage chez un médecin.
2. Les écoles dans lesquelles cette formation peut se faire ont reçu au préalable l'agrément de la Fédération des médecins suisses, qui s'assure que leurs programmes et leurs enseignements sont conformes aux conditions établies. Ces écoles restent soumises au contrôle de la Fédération des médecins suisses.

3. Les sociétés cantonales de médecine veillent à ce que les médecins chez lesquels s'effectue le stage d'un an présentent des garanties suffisantes pour la formation de la future aide médicale.
4. Des examens sont prévus en cours de formation et à la fin de celle-ci. Les matières d'examen ont été fixées par la Fédération des médecins suisses en accord avec des représentants d'écoles; elle exerce une supervision sur le déroulement des examens. Une fois réussi l'examen final, l'aide médicale reçoit un diplôme auquel, par une mention spéciale, la Fédération des médecins suisses donne sa reconnaissance.

5. Dans le canton de Vaud, seule l'Ecole Minerva à Lausanne a reçu jusqu'à maintenant l'agrément de la Fédération des médecins suisses. Par conséquent seules les aides médicales qui sortent de cette école auront droit au diplôme reconnu.

6. Une formation en dehors d'une école et par la voie de l'apprentissage est à l'étude. Elle rencontre de grosses difficultés et n'est pas encore réalisée.

FÉDÉRATION DES MÉDECINS SUISSES